



François Colas : chef de mission  
Guillaume Paquignon : chargé de mission  
Tiphaine Rivière : chargée de mission  
Nathalie Guillon : assistante

Mission d'étude pour la création  
d'un parc naturel marin  
sur l'estuaire de la Gironde  
et les Pertuis charentais

-

Propositions à dire d'acteurs  
sur les limites, le conseil de gestion  
et les orientations



# 1 – Les limites

**Définitions :**

**LTM = limite transversale de la mer**

**LES = limite de salure des eaux**

Remarque : sauf annotations contraires les limites proposées n'ont pas fait l'objet d'oppositions – les propositions sont notées en bleu

## En Vendée

**Payré : LTM** (route de la Maissonnette et Marais neuf)

⇒ Les enjeux ostréicoles sont pris en compte en aval de la LTM

⇒ Peu d'enjeux d'usages et naturels (poissons migrateurs) entre LTM et LES

Limite souhaitée par les acteurs

**Lay : LTM** (barrage du Braud = en amont Faute/Aiguillon)

⇒ Prise en compte des enjeux portuaires de La Faute et l'Aiguillon

⇒ Peu d'enjeux d'usages et naturels (poissons migrateurs) entre LTM et LES

Limite souhaitée par les acteurs

**Sèvre : LSE** (Carreau d'or à Marans)

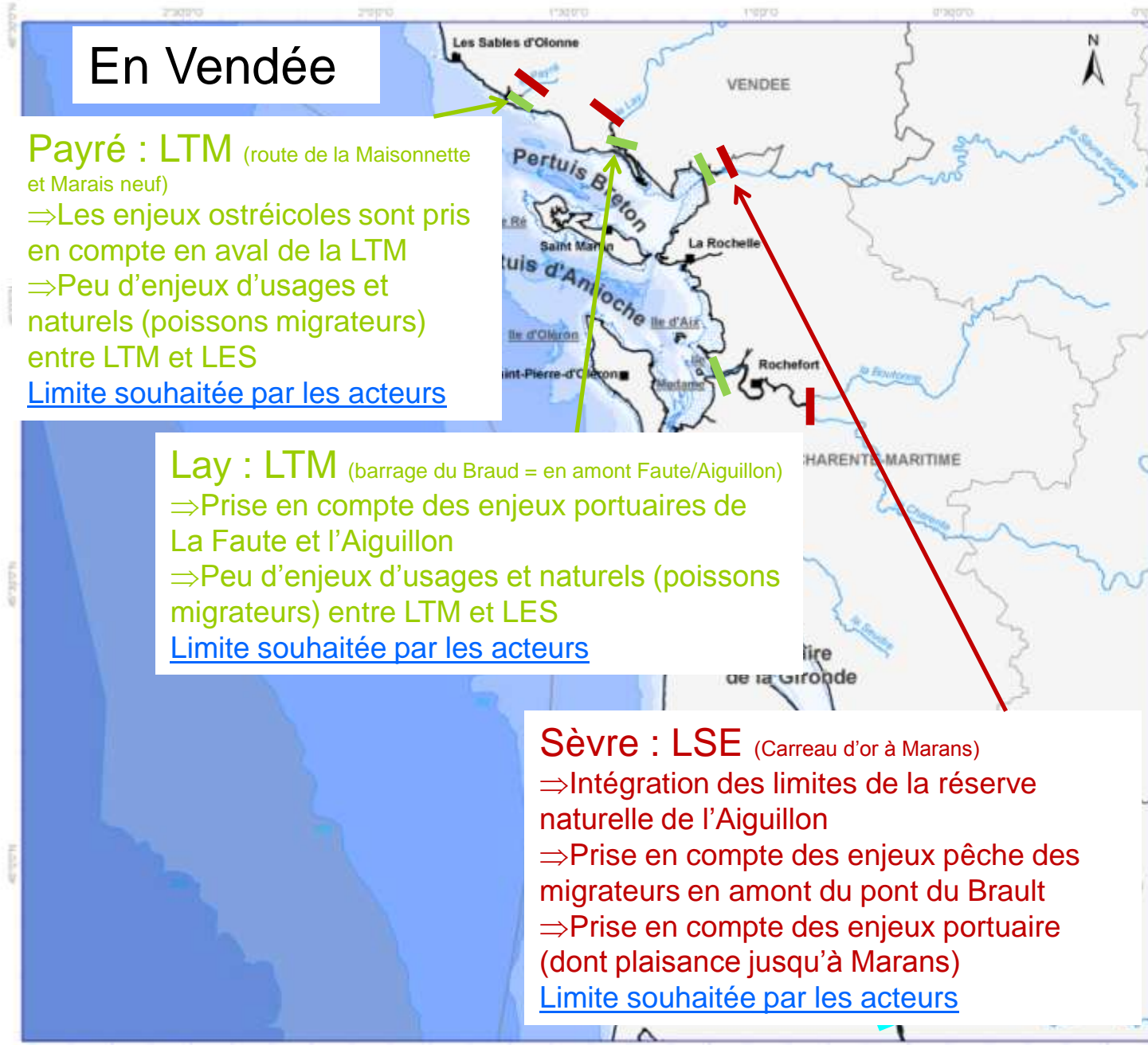
⇒ Intégration des limites de la réserve naturelle de l'Aiguillon

⇒ Prise en compte des enjeux pêche des migrateurs en amont du pont du Brault

⇒ Prise en compte des enjeux portuaire (dont plaisance jusqu'à Marans)

Limite souhaitée par les acteurs

# Limites à terre



### Délimitation

- Limite de salure des eaux
- Limite transversale de la mer
- Limite amont du SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés"

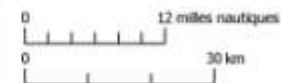
### Bathymétrie

- Estran
- 0 m
- 30 m
- 200 m

### Délimitation maritime

- Limite de la mer territoriale (12 MN)
- Zone économique exclusive

sources des données :  
- SHOM contrat 39/2008 (bathymétrie : synthèse multisources, délimitations de l'espace maritime français)  
- GEBCO (bathymétrie européenne)  
- SHOM (polygone territorial - données Sextant - convention IFREMER/SHOM n°45/2006)  
- IGN (BD CARTHAGE® version 2006 - Niveau hydrographique)  
- IGN (GEOFLAB® Régions 2009, GEOFLAB® Départements 2009, RGC® communes 2008)



système de coordonnées :  
Lambert 93/NGF Lambert 93/IGAD (RS 1983)

réalisation :  
Agence des aires marines protégées - juin 2010

# En Charente maritime

**Charente : limite de salure des eaux** (confluence Charente/Boutonne)

⇒ Prise en compte des enjeux pêche, migrateurs

⇒ Prise en compte des enjeux portuaires (commerce et plaisance)

Limite à minima partagée par l'ensemble des acteurs

**Charente : proposition profession conchylicole = barrage de St Savinien** (premier ouvrage à la mer)

⇒ Les enjeux « eau » sont pris en compte par SAGE Charente

⇒ Mais souhait de prise en compte des enjeux pêches, migrateurs...

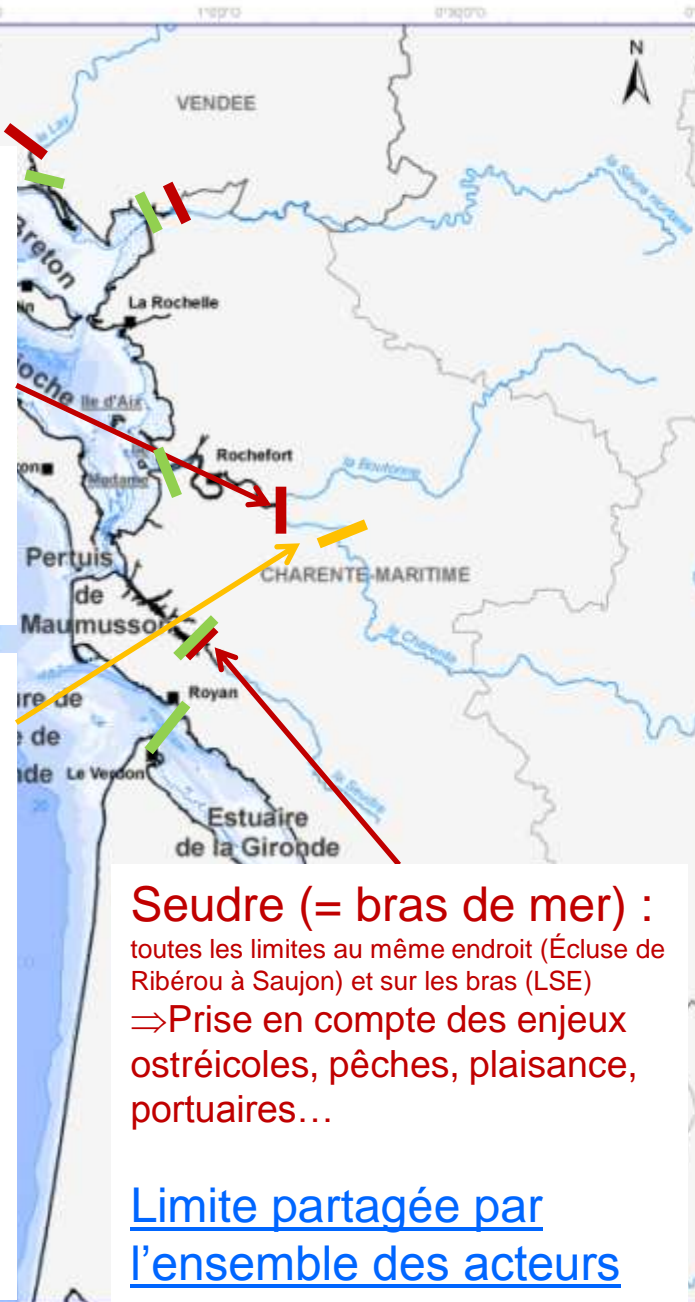
⇒ ... dans un les eaux sous influence marine = limites naturelles de l'écosystème estuarien

Limite souhaitée par les acteurs

**Seudre (= bras de mer) :**  
toutes les limites au même endroit (Écluse de Ribérou à Saujon) et sur les bras (LSE)  
⇒ Prise en compte des enjeux ostréicoles, pêches, plaisance, portuaires...

Limite partagée par l'ensemble des acteurs

# Limites à terre



## Délimitation

- Limite de salure des eaux
- Limite transversale de la mer
- Limite amont du SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés"

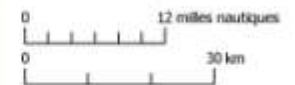
## Bathymétrie

- Estran
- 0 m
- -30 m
- -200 m

## Délimitation maritime

- Limite de la mer territoriale (12 MN)
- Zone économique exclusive

sources des données :  
- SHOM contrat 39/2008 (bathymétrie - synthèse multisources, délimitations de l'espace maritime français)  
- OEBGO (bathymétrie européenne)  
- SHOM (polygone territorial - données Sextant - convention (FREMERSHOM n°46/2006))  
- IGN (BD CARTHAGE® version 2008 - réseau hydrographique)  
- IGN (GEOFLAB® Régions 2009, GEOFLAB® Départements 2009, RCG® communes 2008)



système de coordonnées :  
Lambert 93/IGF Lambert 93/IGF GRS 1980  
réalisation :  
Agence des aires marines protégées - juin 2010

# En Gironde

## Prendre en compte les limites fonctionnelles de l'estuaire de la Gironde = limites de la CUB

(sur la Dordogne au niveau de la commune de Saint-André-de-Cubzac et sur la Garonne à Villenave-d'Ornon) :

⇒ Cohérence et complémentarité entre les outils SAGE Estuaire de la Gironde et PNM et Communauté Urbaine de Bordeaux : assainissement, aménagements

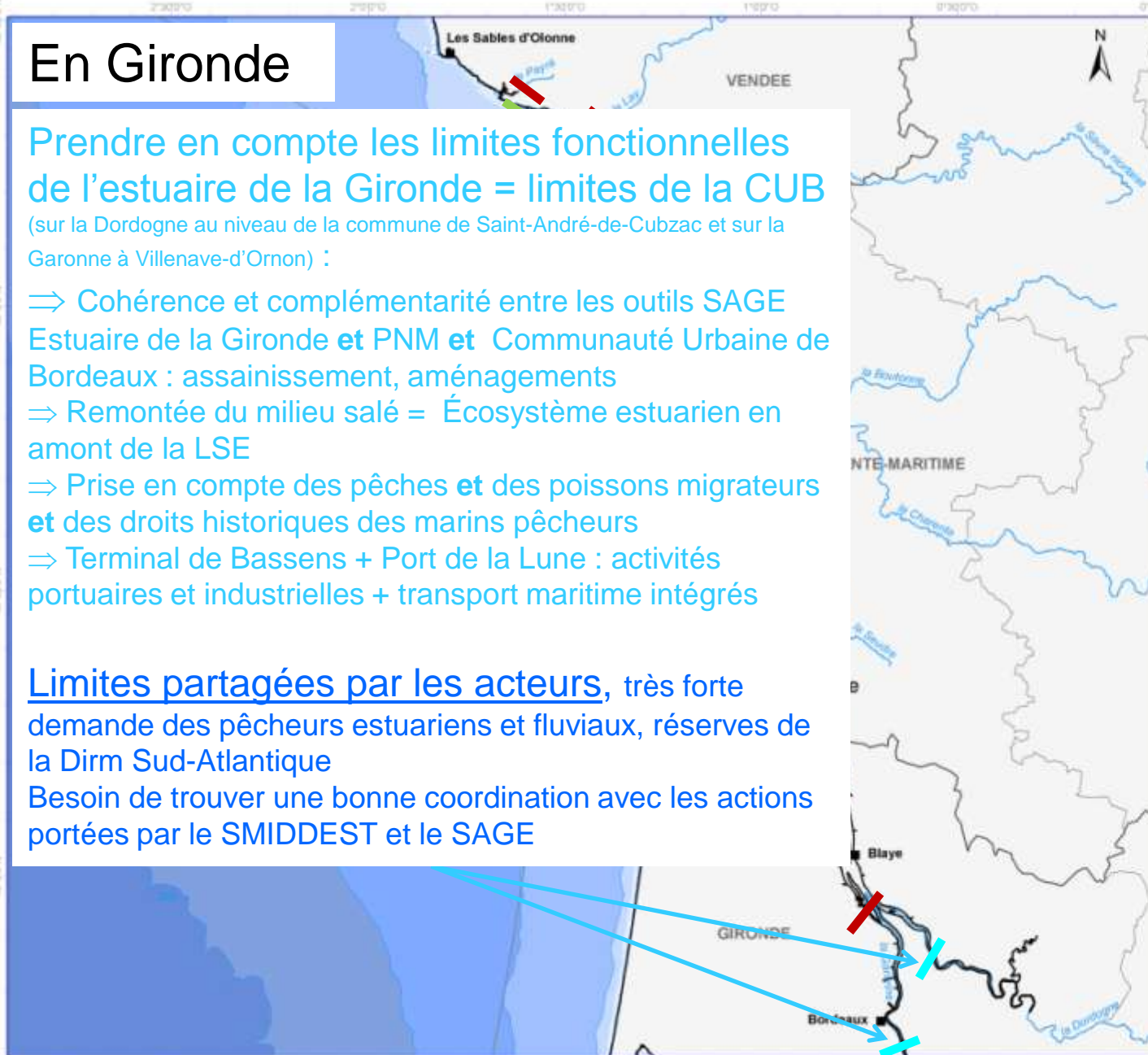
⇒ Remontée du milieu salé = Écosystème estuarien en amont de la LSE

⇒ Prise en compte des pêches et des poissons migrateurs et des droits historiques des marins pêcheurs

⇒ Terminal de Bassens + Port de la Lune : activités portuaires et industrielles + transport maritime intégrés

Limites partagées par les acteurs, très forte demande des pêcheurs estuariens et fluviaux, réserves de la Dirm Sud-Atlantique

Besoin de trouver une bonne coordination avec les actions portées par le SMIDDEST et le SAGE

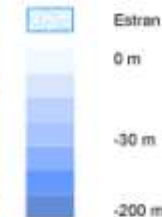


# Limites à terre

## Délimitation

- Limite de salure des eaux
- Limite transversale de la mer
- Limite amont du SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés"

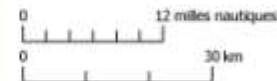
## Échelle



## Délimitation maritime

- Limite de la mer territoriale (12 MN)
- Zone économique exclusive

sources des données :  
- SHOM contrat 39/2008 (bathymétrie : synthèse multisonars, délimitations de l'espace maritime français)  
- GEBCO (bathymétrie européenne)  
- SHOM (polygone territorial - données Sedant - convention IFREMER/SHOM n°45/2006)  
- IGN (BD CARTHAGE® version 2008 - Niveau hydrographique)  
- IGN (GEOFLAB Régions 2009, GEOFLAB Départements 2009, ROCS communes 2008)



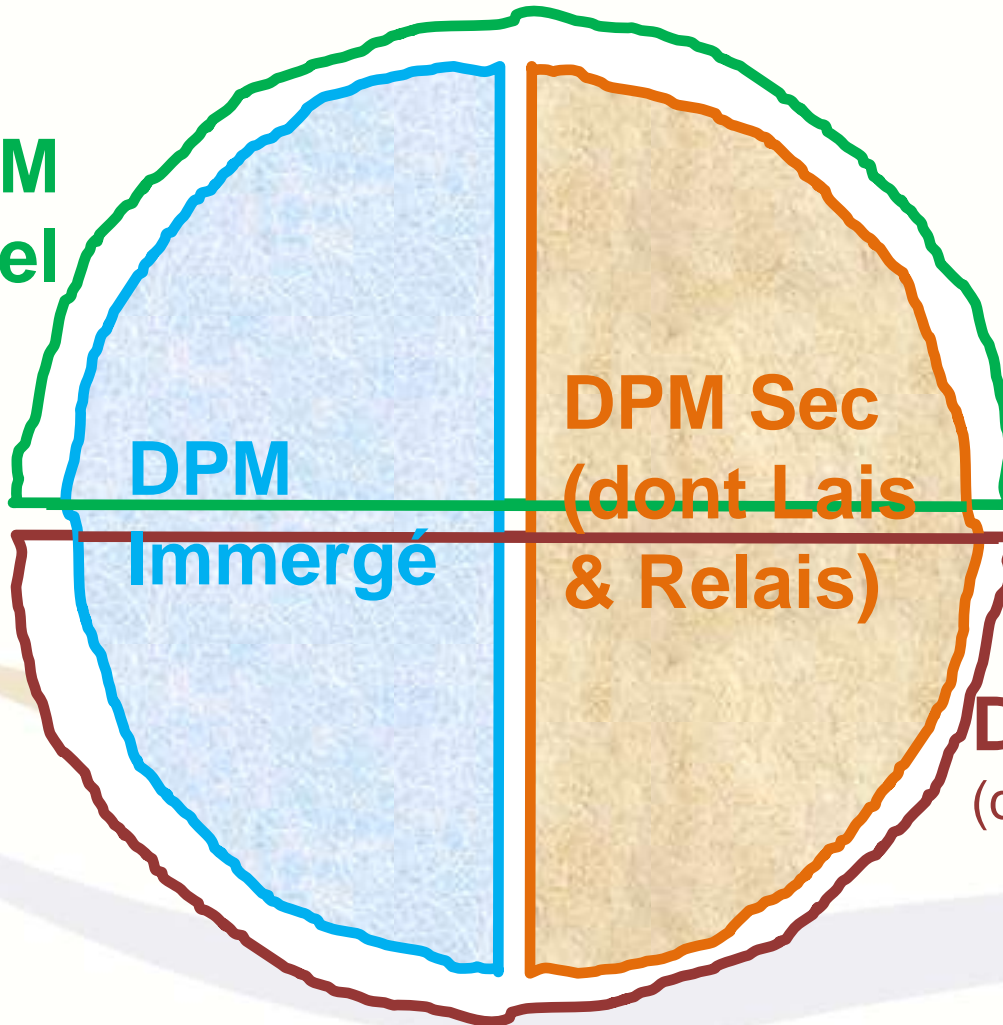
système de coordonnées :  
Lambert 93/NGF Lambert 93/SIG GRS 1980  
réalisation :  
Agence des aires marines protégées - Juin 2010





# Les limites sur les espaces du Domaine Public Maritime...

**DPM  
Naturel**



**Ce point reste ouvert :**  
-le monde économique  
est plutôt pour une  
intégration du DPM dans  
sa totalité  
-le monde de la  
protection de la nature  
est plutôt pour une  
exclusion du DPM sec  
artificiel

**DPM Artificiel**  
(dont ports...)



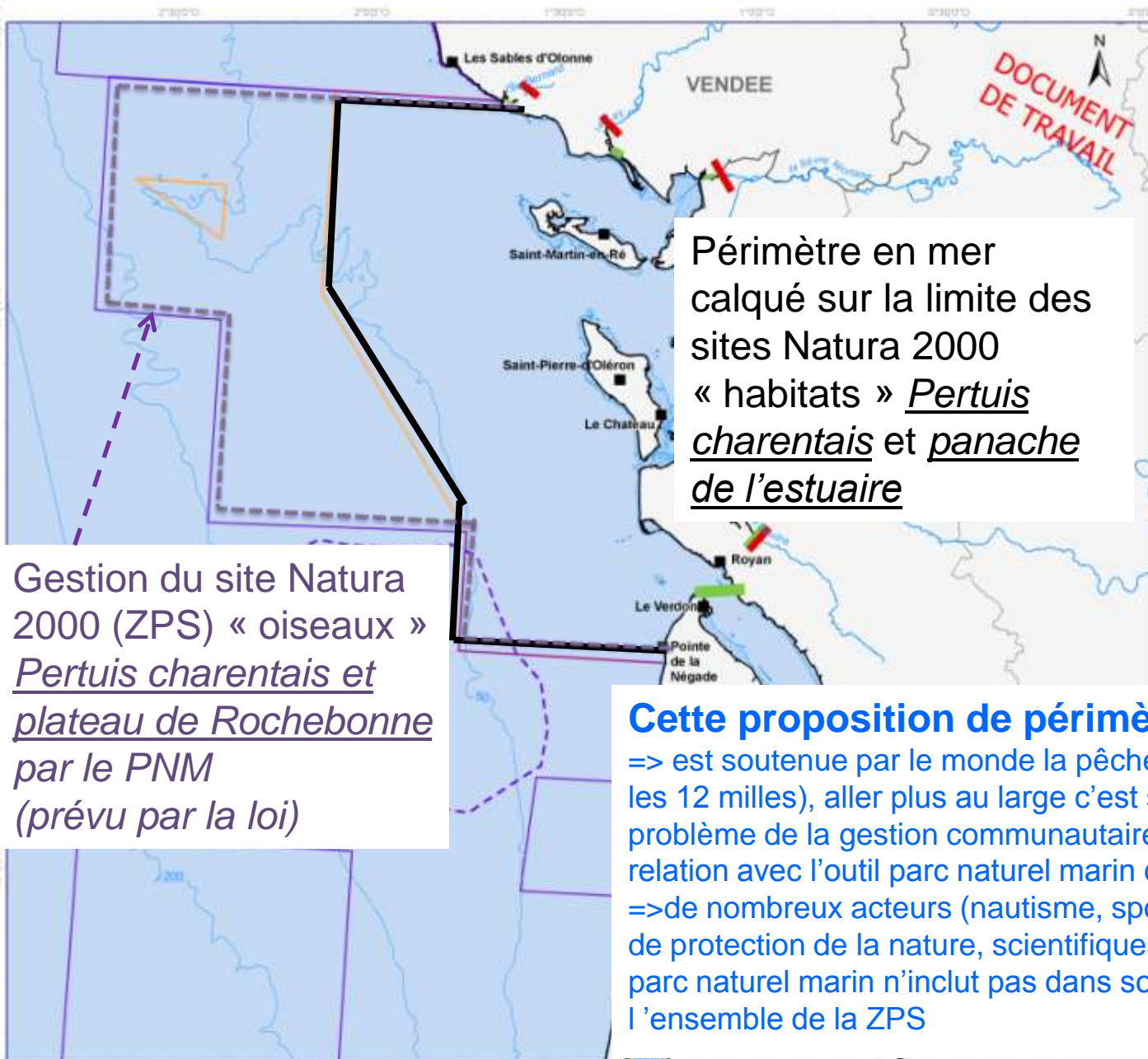
**...et dans les eaux placées  
sous la souveraineté  
ou la juridiction de l'État :**

**⇒ dans les eaux marines**

**dans les eaux délimitées par le  
Domaine Public Fluvial**

**Pas de remarque spécifique des acteurs**

# Limites en mer



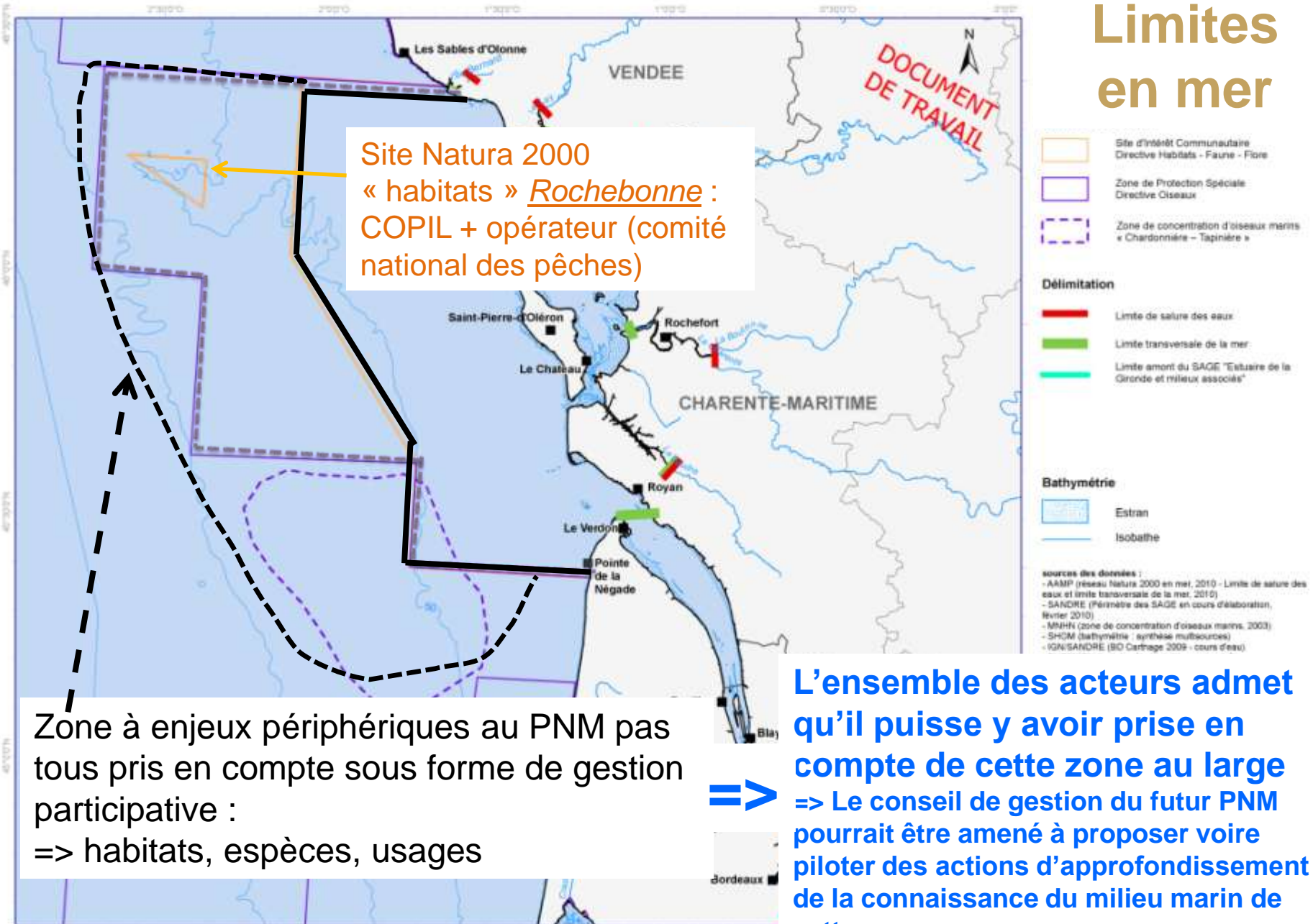
Gestion du site Natura 2000 (ZPS) « oiseaux » Pertuis charentais et plateau de Rochebonne par le PNM (prévu par la loi)

## Cette proposition de périmètre :

=> est soutenue par le monde la pêche (préférence pour les 12 milles), aller plus au large c'est se poser le problème de la gestion communautaire de la pêche en relation avec l'outil parc naturel marin qui n'est pas résolu  
=> de nombreux acteurs (nautisme, sports, associations de protection de la nature, scientifiques) regrettent que le parc naturel marin n'inclut pas dans son périmètre l'ensemble de la ZPS



# Limites en mer



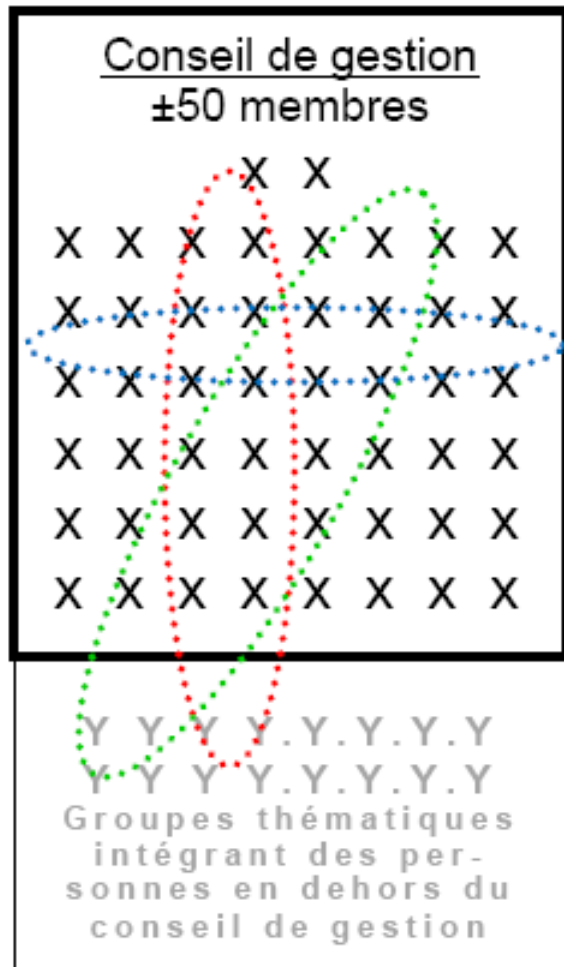


## 2 – Composition du conseil de gestion

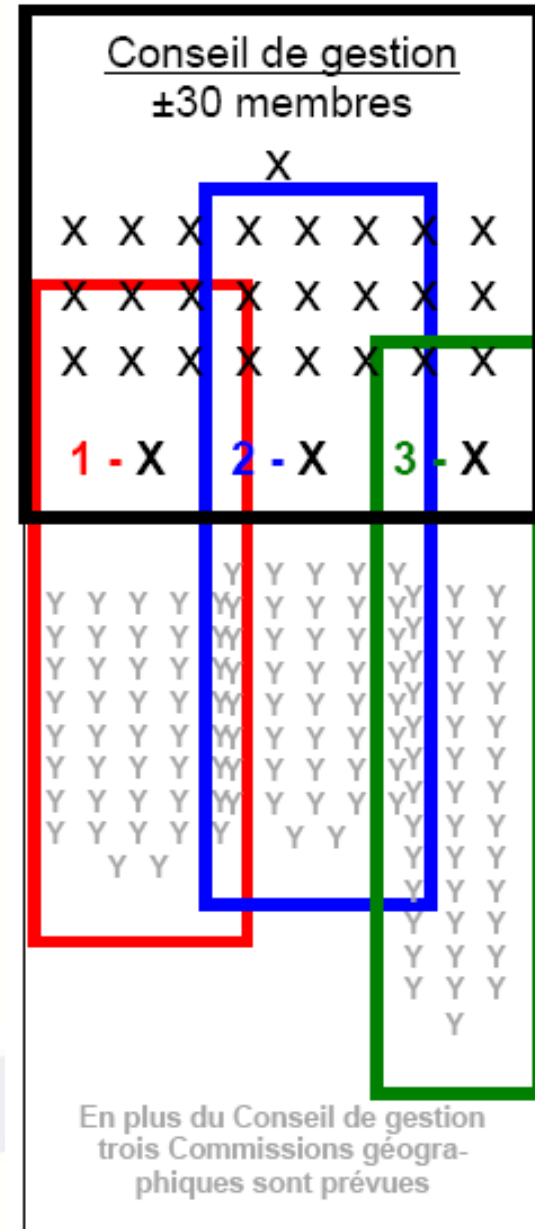
Remarque : les propositions de fonctionnement du conseil de gestion sont notées en bleu



# 2 scénarii



ou





# Le choix des acteurs...

## Scénario 1 privilégié lors des réunions

- Un périmètre cohérent – un conseil de gestion unique
- Meilleure représentativité des acteurs (car 50 membres)
- Rien n'empêche de créer des commissions géographiques par la suite (voire des commissions thématiques, des groupes de travail...)

## Scénario 2 a été défendu par quelques acteurs

- un découpage du territoire qui permet d'avoir une vision plus locale
- avec néanmoins la nécessité d'avoir un conseil de gestion faisant l'unité

Une organisation des acteurs en amont  
facilitera le choix final des préfets



## Composition type du Conseil de gestion

± 50 membres

*Une répartition Vendée/Charente Maritime/Gironde est souhaitée selon un poids relatif de chacune des zones géographiques*

- 10-12 services État : Commandant zone, Dreal, DDTM, Dirm, DDCCS, Grands ports maritimes, Agence de l'eau, Conservatoire du littoral, ONCFS

*Équilibre État/élus est souhaité par la DIRM SA*

*La place des établissements publics au sein de ce groupe est plutôt admise par les acteurs*

- 12-14 élus : conseils régionaux et généraux, Communautés de commune et syndicats mixtes

*Les acteurs admettent une place des élus d'environ ¼ au moins*



## Composition type du Conseil de gestion



- **12-14** organismes professionnels : Pêches, Conchyliculture, Ports de plaisance, Granulats, Transport maritime, Industries

*Soutien des acteurs professionnels et des élus à un équilibre élus/professionnels pour un total supérieur à 50%*

*Soutien des acteurs professionnels à une bonne représentativité des métiers*

*Les professionnels de la pêche et de la conchyliculture souhaitent être aussi nombreux à eux seuls que les élus*

*Le transport maritime et la Central nucléaire souhaitent être représentés*

- **5-7** organismes de loisirs : Plaisance, Pêche de loisir, Sport, Plongée sous-marine

*Pas de remarque particulière de ce groupe d'acteurs*



## Composition type du Conseil de gestion

- 3-5 associations de protection de la nature

*Ce groupe d'acteurs s'estime sous représenté par rapport au monde professionnel*

- 4-6 personnalités qualifiées : scientifiques et gestionnaires d'espaces naturels

*Les gestionnaires des réserves naturelles souhaitent une représentation de chacune des réserves comprise dans le parc naturel marin*

**Soit un total de 46 à 58 membres**

**Les acteurs ont conscience de la limite maximale de la taille du groupe qui doit rester gérable. C'est plutôt le rapport de proportion de chaque groupe qui est mis en avant.**



## Composition type d'un Conseil de gestion

**± 30 membres** (*scenario sans adhésion des acteurs*)

- 4-6 services État : Commandant zone, Dreal, DDTM, Dirm, DDCS, Grands ports maritimes, Agence de l'eau, Conservatoire du littoral, ONCFS
- 5-7 élus : conseils régionaux et généraux, Communautés de commune et syndicats mixtes
- 4-6 organismes professionnels : Comités régionaux pêches et conchylicoles, Ports de plaisance, Granulats, Industrie nautique, Industries portuaires
- 3-5 organismes de loisirs : Plaisance, Pêche de loisir, Sport, Plongée sous-marine, Chasseurs
- 1-3 associations de protection de la nature
- 4-7 personnalités qualifiées : scientifiques et gestionnaires d'espaces naturels et **2-3 présidents des commissions géographiques**

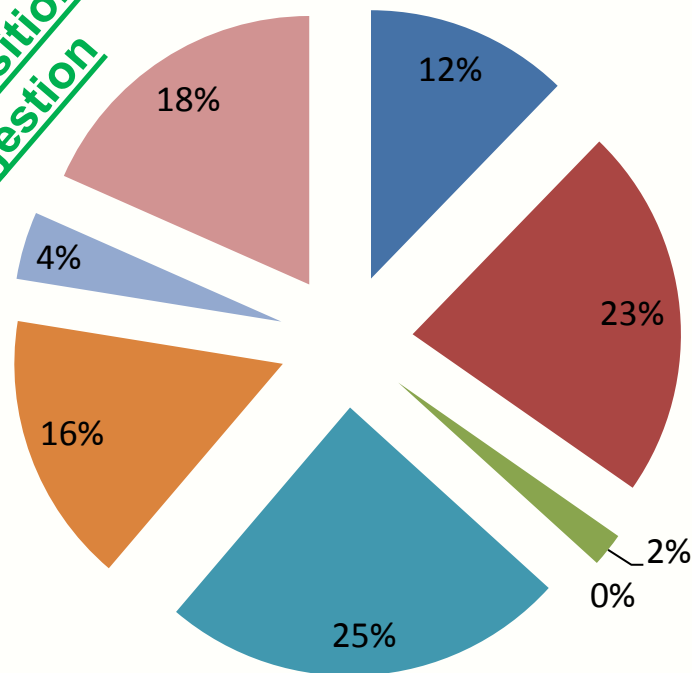
**21 à 34**

# Pour mémoire la composition du conseil de gestion du PNM Iroise



## Iroise

*Exemple de composition  
de conseil de gestion*



- SERVICES DE L'ÉTAT
- ÉLUS, COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE
- PARCS NATURELS RÉGIONAUX INTÉRESSÉS
- ORGANISME DE GESTION D'UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE CONTIGUË
- ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
- ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DES USAGERS DE LOISIR EN MER
- ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

	Iroise	%
SERVICES DE L'ÉTAT	6	12,2
ÉLUS, COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE	11	22,4
PARCS NATURELS RÉGIONAUX INTÉRESSÉS	1	2,0
ORGANISME DE GESTION D'UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE CONTIGUË	0	0,0
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	12	24,5
ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DES USAGERS DE LOISIR EN MER	8	16,3
ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2	4,1
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	9	18,4
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>49</b>	<b>100,0</b>



## 3 – Les 5 ou 6 orientations

Remarque : les orientations sont bien perçues comme longues par les acteurs mais une grande partie d'entre eux estime qu'il est nécessaire, en plus de la définition de l'objectif prioritaire :

- soit de nommer l'ensemble des gens de mers, professionnels et de loisirs, qui souhaitent s'investir dans la vie du parc naturel marin,
  - soit d'énumérer les enjeux à prendre en compte plus particulièrement.
- Ces énumérations ne seront pas exclusives d'actions sur d'autres points non nommés et ont pour objet de marquer les particularités de ce parc.

**Les orientations sont présentées ci-dessous en soulignant dans chacune d'entre-elles l'objectif prioritaire.**

Lorsqu'il n'y a pas de remarque c'est que l'orientation est partagée par tous les acteurs.





**Amélioration et partage de la connaissance  
des milieux marins, des espèces et des usages par  
l'expertise collégiale, en particulier sur les vasières,  
les estrans calcaires, les estuaires et leurs panaches  
et les couloirs de migration.**



*Une orientation multi-usages... soutenue par le plus grand nombre (hors pêche et conchyliculture) qui souhaite une adhésion commune et solidaire de tous...*

Développement durable et promotion de tous les métiers et loisirs respectueux des patrimoines naturels et culturels par le progrès environnemental dont :

- \* la conchyliculture et la pêche estuarienne et côtière comme indicatrices de la qualité des milieux,
- \* le transport maritime, les activités portuaires et industrielles, structurantes d'un tissu économique interrégional,
- \* le nautisme, les sports, les loisirs en mer et le tourisme balnéaire rassemblant un très grand nombre de pratiquants sur le littoral.



*...ou l'écriture en 2 orientations distinctes qui est expressément demandée par la pêche et la conchyliculture au titre de métiers ayant besoin de la ressource vivante*

Développement durable et promotion de la conchyliculture et de la pêche estuarienne et côtière comme indicatrices de la qualité des milieux.

Développement et promotion des métiers et loisirs respectueux des patrimoines naturels et culturels dont le transport maritime, les activités portuaires et industrielles, le nautisme, les sports, les loisirs en mer et le tourisme balnéaire.



**Renforcement du lien entre « Mer & Terre » par la coordination des acteurs partenaires pour une continuité entre marais, claires, fleuves, estrans, pertuis et large, bénéfique à la qualité et la quantité des eaux, aux écosystèmes et aux activités qui en dépendent.**



**Préservation ou restauration d'une mosaïque de milieux et de fonctionnalités, propice à l'avifaune, aux poissons amphihalins, aux patrimoines et à la biodiversité ordinaire, dans l'équilibre entre espaces naturels protégés et activités socio-économiques.**

*L'écriture de « dans l'équilibre entre espaces naturels protégés et activités socio-économiques » est souhaitée par les acteurs du monde économique mais pas soutenue par les acteurs de la protection de la nature.*





**Partage de la passion de la mer des marins, des conchyliculteurs, des pêcheurs professionnels et récréatifs, des plaisanciers et des sportifs, grâce à l'implication du plus grand nombre dans la préservation des estuaires, du bord de mer et des îles.**



**Merci de votre...**



**...attention**





**Mission d'étude pour la création  
d'un parc naturel marin  
sur l'estuaire de la Gironde  
et les Pertuis charentais  
*mission.pertuis-gironde@aires-marines.fr***

***Chef de mission : francois.colas@aires-marines.fr***

***Chargée de mission : tiphaine.riviere@aires-marines.fr***

***Chargé de mission : guillaume.paquignon@aires-marines.fr***

***Assistante : nathalie.guillon@aires-marines.fr***

**Bat. les Amarres – 1, impasse Toufaire – 17300 Rochefort  
Tél. : 05 46 83 83 93 – Télécopie : 05 46 83 83 97**